

N° 7775¹⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

portant modification de :

- 1° de la loi modifiée du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers et modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce ;**
- 2° de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale ;**
- 3° de la loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

(26.10.2021)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 21 octobre 2021 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers et modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce ;**
- 2° de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale ;**
- 3° de la loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 octobre 2021 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances du 28 septembre et 12 octobre 2021 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 26 octobre 2021.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ